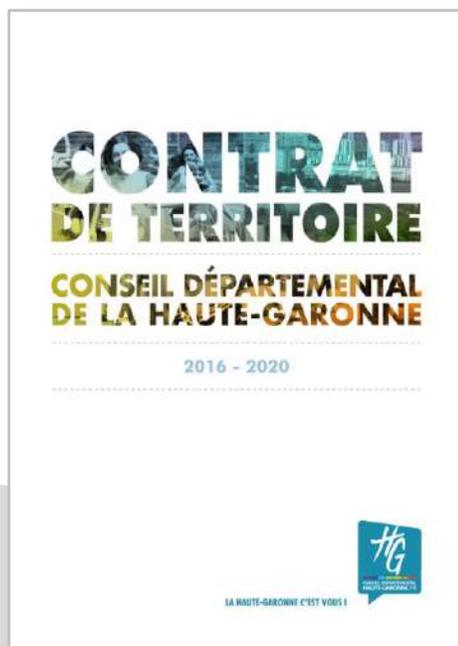


# La nouvelle génération de contrats de territoire 2022-2027

Conseil départemental  
&  
Communauté de communes  
Pyrénées Haut Garonnaises



10 décembre 2021

# Ordre du jour

- 1. Bilan de la première génération des Contrats de territoire sur le territoire des Pyrénées Haut Garonnaises**
- 2. Programmation 2021**
- 3. Séance de signature des maquettes par commune**
- 4. Nouvelle génération de Contrats de territoire : présentation des nouveaux règlements**
- 5. L'ingénierie départementale renforcée : Plateforme d'appui aux territoires et Haute-Garonne Ingénierie**
- 6. Les projets accompagnés sur le territoire**

# Contrat de territoire 2016-2020, l'historique...

Avant 2015, l'instruction des projets se faisait au fil de l'eau, sans phase programmatique, sans planification... À partir de 2015, une importante réflexion sur la contractualisation territoriale a été menée.

➔ Les **Contrats de territoire** ont vu le jour en 2016, avec la mise en place de la 1<sup>ère</sup> génération de contrat sur 5 ans, **co-construite** avec les territoires pour un soutien aux équipements publics & scolaires, socle pour l'action communale

➔ 1 contrat pour chaque commune et 1 contrat pour chaque EPCI de Haute-Garonne

- Une véritable **planification budgétaire** des projets à 5 ans et une programmation annuelle avec un **dépôt de dossier au 15 janvier**
- Une **administration réadaptée** avec des interlocuteurs techniques réorganisés par territoire (numéro unique, référents identifiés)
- Une subvention **accordée l'année du dépôt du dossier**
- Un **appui technique** aux communes désireuses

# Contrat de territoire 2016-2020, l'historique...

→ Une **clause de revoyure** en **2017** a permis d'aller plus loin dans la simplification des règlements :

- Possibilité pour le maître d'ouvrage de scinder les opérations en **tranches** fonctionnelles et financières
- Démarrage des travaux possible dès **réception de l'AR** des dossiers (ne vaut pas décision d'attribution de subvention)
- Clarification sur le **plafonnement des dépenses éligibles**
- Possibilité de présenter en **globalité les projets de mise en accessibilité & rénovation énergétique**
- Possibilité de présenter des **projets d'acquisition** indépendamment des travaux
- **Dossier de demande allégé** pour constituer un dossier complet
- Etc.

# Contrat de territoire, la programmation 2021

- Compte tenu de cette année particulière (fin de la première génération de contrats 2016-2021 et impact de la crise sanitaire liée au COVID-19), il avait été décidé de repousser la date de dépôt de dossiers complets au **27 mai 2021** (date butoir initiale fixée au **30 janvier 2021**).
- Toutefois, avec le report des élections départementales, tous les dossiers complets déposés au **30 juin 2021 ont été pris en compte dans la programmation 2021**. Le détail des dossiers de la programmation 2021 sera présenté à la fin du diaporama lors de la séance de signature.
- **Les dossiers incomplets et / ou arrivés après cette date du 30 juin 2021 seront basculés sur la programmation 2022.**

# La communauté de communes des Pyrénées Haut Garonnaises

Contrat de territoire : Bilan 2016-2020

## Communes membres des Pyrénées Haut Garonnaises

Programmation 2016 = **50 projets** financés pour un montant d'aides du CD31 de **831 568 €**

Programmation 2017 = **47 projets** financés pour un montant d'aides de **799 927 €**

Programmation 2018 = **40 projets** financés pour un montant d'aides de **433 452 €**

Programmation 2019 = **36 projets** financés pour un montant d'aides de **598 100 €**

Programmation 2020 = **39 projets** financés pour un montant d'aides de **749 292 €**



➔ **Soit plus de 3,4 M€ du CD31 sur l'ensemble des communes des Pyrénées Haut Garonnaises de 2016 à 2020**

## Pyrénées Haut Garonnaises

➔ **Au titre du Contrat de territoire, les Pyrénées Haut Garonnaises ont obtenu une aide de plus de 330 000 € du CD31 entre 2016 et 2020**

# La communauté de communes des Pyrénées Haut Garonnaises

Contrat de territoire

## Présentation des projets de la maquette de programmation 2021



# La communauté de communes des Pyrénées Haut Garonnaises

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
ANTICHAN DE FRONTIGNES	Travaux de préservation archéologiques, de réhabilitation et de valorisation de l'ancienne chapelle de Brissan - Tranche 2	2 366,00 €
ARDIEGE	Travaux de réhabilitation de deux salles de classe à l'école	22 816,79 €
ARDIEGE	Travaux de réparation des trois clochers de l'église	10 780,00 €
ARTIGUE	Reconstruction du mur de soutènement de la cour de la mairie	3 478,01 €
BAGNERES DE LUCHON	Création d'une école d'Art au sein de l'ancienne école Sainte Marie	
BEZINS GARRAUX	Extension du cimetière communal : acquisition d'un terrain et travaux	7 543,20 €
BILLIERE	Electrification des cloches de l'église Saint Barthélémy	2 104,68 €

# La communauté de communes des Pyrénées Haut Garonnaises

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
BINOS	Travaux de mise en accessibilité du cimetière et de l'église - Tranche 2	3 887,83 €
BINOS	Travaux de rénovation de l'église	61 849,03 €
BOUTX ARGUT DESSUS COULEDOUX	Réfection suite à un effondrement du mur du cimetière d'Argut-Dessus	6 766,40 €
CIER DE RIVIERE	Rénovation du toit du clocher de l'église et mise en sécurité de l'installation campanaire	28 220,78 €
CIERP GAUD	Réfection de la cour de l'école primaire	4 282,00 €
CIERP GAUD	Construction d'un bâtiment métallique pour les services techniques	9 944,68 €
CIERP GAUD	Rénovation de la toiture ardoise de la maison des associations	3 909,30 €
FOS	Revitalisation du coeur du village - Tranche 1 - Aménagement de la salle des mariages et des abords de la mairie	7 874,13 €

# La communauté de communes des Pyrénées Haut Garonnaises

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
FRONTIGNAN DE COMMINGES	Installation d'une pompe à chaleur au secrétariat et à la salle du conseil municipal	585,61 €
GOURDAN POLIGNAN	Modernisation du câblage réseau de la mairie	2 776,00 €
HUOS	Rénovation de la mairie	5 708,80 €
HUOS	Construction d'un atelier pour les services techniques	83 507,96 €
JUZET DE LUCHON	Aménagement du Site de la Cascade	13 928,80 €
LUSCAN	Travaux d'aménagement et de sécurisation des abords du cimetière	2 342,40 €
MONTAUBAN DE LUCHON	Rénovation du toit du lavoir	5 634,40 €
POUBEAU	Création d'un espace ludique protégé devant la mairie	3 834,96 €

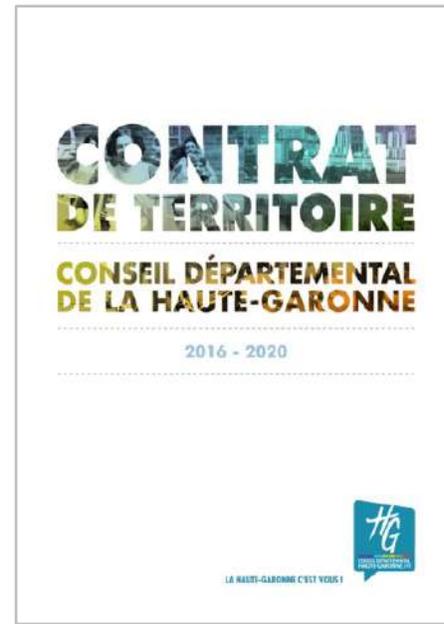
# La communauté de communes des Pyrénées Haut Garonnaises

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
SAINT BEAT LEZ	Réparation urgente de la pompe filtration à la piscine	2 502,00 €
SAINT BEAT LEZ	Travaux d'aménagement du Site Naturel d'Escalade Falaise de la Brèche Romaine	5 455,20 €
SAINT PE D'ARDET	Travaux de réfection du plancher à l'école communale	15 972,00 €
SALLES ET PRATVIEL	Réfection des boiseries et ferronneries de la mairie	2 198,20 €
SEILHAN	Réfection de la toiture de la salle de réunion	5 580,48 €
SEILHAN	Réfection de la toiture de l'église	11 636,56 €
SIGNAC	Travaux de réfection de la toiture et de la façade de l'église	13 072,07 €

# La communauté de communes des Pyrénées Haut Garonnaises

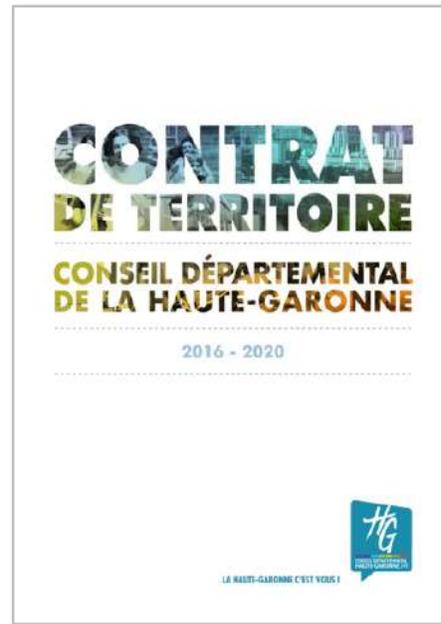
## Séance de signature de la maquette 2021



# Une nouvelle génération de contrat 2022-2027 avec chaque commune

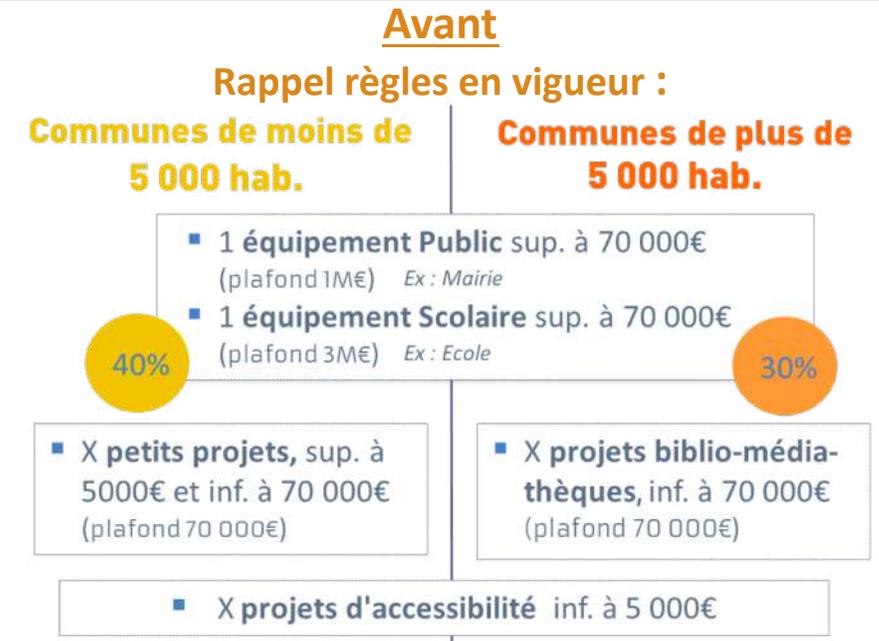
Commune

## Les Contrats de territoire (2<sup>e</sup> génération) Un lien de proximité avec les communes



# Rappel des règlements 2016-2021

- Une politique territoriale pour tous, via un règlement commun pour les communes de Haute-Garonne avec l'éligibilité de **deux projets supérieurs à 70 000€**, soit **1 équipement public & 1 équipement scolaire**.
- L'éligibilité des **projets inférieurs à 70 000€** : les **petits projets** pour les communes de moins de 5 000 hab., les projets de **biblio-média-thèques** pour les communes de plus de 5 000 hab. et les projets **d'accessibilités** pour tous.



## ➔ Nouveau contrat :

- Pas de changement majeur sur les règles générales
- **Maintien** des grands principes : seuil de 5 000 habitants, fourchette de taux de 5% à 30% et 5% à 40%, tranche de 70 000 € HT, plafond subventionnable, etc.
- Mais une **adaptation des règlements** en fonction de l'expérience acquise, des projets des communes et des orientations prioritaires du département

# Un élargissement de l'éligibilité des projets

- **Maintien des deux équipements éligibles** (scolaire et hors scolaire) **sup. à 70 000€**, mais pour l'équipement hors scolaire : **choix possible** entre **un équipement public** (mairie, salle des fêtes, église etc.) **ou un équipement touristique** (gites communaux etc.).
- **On ajoute l'éligibilité d'un équipement supplémentaire sup. à 70 000€** via la possibilité de financer **un équipement de santé** (maison de santé) en plus des deux équipements publics & scolaires.

## Avant

### Rappel règles en vigueur :

1 **équipement Public** sup. à 70 000€  
(plafond 1M€) *Ex : Mairie*

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€  
(plafond 3M€) *Ex : Ecole*



## Après

### Nouvelles règles élargies : Au choix de la commune

1 **équipement public** sup. à 70 000€  
**ou** 1 **hébergement touristique** sup. à 70 000€

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€  
(plafond 3M€)

### et en plus :

1 **Maison de santé** sup. à 70 000€

# De nouveaux projets éligibles

## Nouveau contrat :

Afin de **tenir compte des demandes des communes** lors des précédentes programmations et des orientations prioritaires du département, le nouveau contrat prévoit l'éligibilité de **nouveaux projets** sup. ou inf. à 70 000€.

## Des contrats boostés sur des axes porteurs :

- **La santé** (maisons de santé, défibrillateurs)
- **Le sport** (parcours de santé, mobiliers et matériels sportifs)

Mais aussi :

- **L'éducation** (équipements modulaires d'urgence pour les écoles)
- **Le vivre ensemble** (aires de pique nique, aires de jeux pour enfants, mobilier urbain)
- **L'environnement** (pack rénovation, parc et accroche vélos, grainothèque, etc.)
- **Le tourisme** (équipement touristique)

# Une intégration des travaux de moins de 5 000€ HT et une simplification des règlements matériels pour les communes de moins de 5 000 habitants

## Rappel :

- Sur la 1<sup>er</sup> génération de contrat, les travaux < 5 000€ et les **petits matériels, mobiliers, véhicules** étaient **hors contrat** et donc liés à d'anciens règlements, avec des taux, enveloppes et plafonds différents selon l'équipement.

## Nouveau contrat :

- Intégration des **travaux < 5 000€ HT**.
- Intégration des **petits matériels, mobiliers, véhicules dans les contrats** pour davantage de visibilité, en simplifiant et harmonisant les 5 règlements vers **un règlement unique avec une enveloppe annuelle de 80 000€** de dépenses subventionnables par commune. On rend éligibles les équipements supérieurs à 1 000€ par **commande groupée de même nature**.
- Un taux unique, et autorisation du **cumul des aides**, avec un dépôt au fil de l'eau avec date butoir au **15 octobre**.

### Avant

#### Rappel règles en vigueur pour le matériel :

- **5 règlements différents** pour les acquisitions de matériels, mobiliers, véhicules sup. à 1 000€, (Taux de 20% ou 40%, enveloppes, plafonds différents)

### Après

#### Nouvelle simplification :

- **1 règlement unique avec enveloppe annuelle de dépense subventionnable de 80 000 € HT**  
(Fourchette de taux harmonisée de 5% à 40%)

# Une suppression des prêts sans intérêt

## Avant Rappel règles en vigueur :

### Pour bâtiments productifs de revenus (loyers) :

- Prêt de 10 à 50% de la dépense éligible, (dans la limite de 80% de financement public)

### Pour cimetières des communes > à 500 habitants :

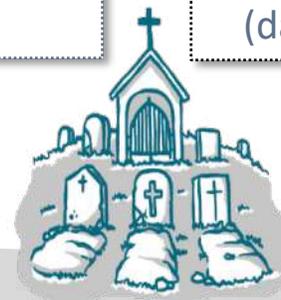
- Prêt de 10 à 50% de la dépense éligible, (dans la limite de 80% de financement public)



## Après Nouveau contrat :

Subvention de 5 à 30 ou 40%  
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)  
de la dépense éligible à laquelle est retiré  
le montant équivalent à 5 ans de loyers  
(dans la limite de 80% de financement public)

Subvention de 5 à 30 ou 40%  
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)  
de la dépense éligible  
(dans la limite de 80% de financement public)



# Une simplification des co-financements

## Avant

### Rappel règles en vigueur :

#### Si financement exclusif CD31/État (DETR/DSIL)

- **Équipement scolaire** : parité de montant de subv. avec l'Etat, cumul de taux plafonné à 60%
- **Hors scolaire** : possibilité de cumul de taux plafonné à 50% et taux CD diminué de 10 points

#### Si financements multiples (Région, Fonds Européens, etc.)

- **Hors scolaire** : Additionnalité des aides
- **Hors Contrat de territoire**  
(matériel / travaux <5 000€) : Déduction des aides



## Après

### Nouveau contrat : Équipement scolaire

#### Si financement exclusif CD31 / Etat (DETR / DSIL) :

- ☒ **Taux fixe** :
- ☒ Taux de **30 %** pour toutes les communes
- ☒ Sur la **même assiette & base éligible** que l'Etat (étude, MO, etc.)

#### Si cofinancements multiples :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
- ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
- ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

### Équipement hors scolaire :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
- ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
- ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

### Conséquence :

Permet de simplifier en supprimant le taux diminué de 10 pts

# Synthèse : Un Contrat de territoire intégrateur

## Un Contrat *simplifié, fixe & étendu*

Communes de  
moins de 5 000 hab.

✓ 1 équipement **public** ou **touristique**

(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

✓ 1 équipement **scolaire**

(sup. à 70 000€, plafond 3M€)

✓ 1 équipement de **santé**

(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

40%

✓ X projets **inf. à 70 000€**

✓ 80 000€ d'acquisition  
**matériels, mobiliers, véhicules**

(enveloppe subventionnable)

Communes de  
plus de 5 000 hab.

✓ X projets **biblio-  
média-thèques,**

inf. à 70 000€

(plafond 70 000€)

30%

## + Un Contrat *boosté*

- ✓ Maisons de santé
- ✓ Défibrillateurs
- ✓ Pack Rénovation
- ✓ Parcours de Santé
- ✓ Mobiliers matériels sportifs
- ✓ Mobiliers urbains
- ✓ Equipements modulaires d'urgence pour les écoles
- ✓ Aires de pique-nique, de jeux

## + Un Contrat *souple*

- ✓ 1 équipement **Tiers-lieux**
- ✓ 1 équipement **CréOns**
- ✓ 1 projet **Carte Blanche**
- ✓ 1 projet **Circuit-court**
- ✓ 1 accompagnement **♥ de vie**
- ✓ 1 accompagnement **CréAde**

# Une nouvelle génération de contrat 2022-2028 avec les EPCI



## Les Contrats de Projets Territoriaux

# Vers un nouveau contrat concerté, territorialisé & négocié

## Méthode et calendrier :

- Un véritable **dialogue approfondi** sur 4 mois avec les EPCI, avec un travail individuel afin de partager les enjeux de développement de l'intercommunalité et avoir une vision précise des projets structurants & investissements des territoires, en fonction des orientations prioritaires du département.
- **Vers un contrat intégrateur** : co-rédaction d'un **Programme d'investissement** global sur 3 ans, soit une **politique de planification & programmation financière** intégrant l'ensemble des financements sectoriels du Département mobilisés sur les projets accompagnés sur le territoire (ex : voirie, déchet, environnement, etc.).

# Une nouvelle génération de livrable



Une **mallette de communication** adaptée à chaque commune

## Un livrable signé et adapté pour chaque contrat :

- 1 communication générale sur les **axes et thèmes prioritaires** pour le Département
- 1 présentation du **Portrait de la commune**
- 1 affichage des **aides allouées N-1** sur la commune sur l'ensemble des directions du Département à l'euro près
- 1 présentation de la **programmation annuelle** de la commune + présentation des **appuis techniques**
- Une **plaquette des règlements**

# Un calendrier pour les communes et EPCI

## ■ Pour les Communes :



- Date limite de dépôt de dossiers complets au **30 avril 2022** pour les **travaux supérieurs à 5 000€**
- Pour les **travaux inférieurs à 5 000€ & matériels** (*uniquement pour les communes inf. à 5000 habitants*), date limite de dépôt de dossiers au **15 octobre**
- **Signature** des contrats de territoire à **l'automne 2022** lors des réunions par EPCI

## ■ Pour les EPCI :



- Lancement des **concertations individuelles** sur chaque **Projet de territoire** d'ici février 2022 (4 mois)
- **Date limite de dépôt de dossiers complets** au **30 avril 2022** pour la première programmation de 2022
- **Signature des Contrats de Projets Territoriaux** comprenant les Programmes d'investissement concertés et co-rédigés à **l'automne 2022**

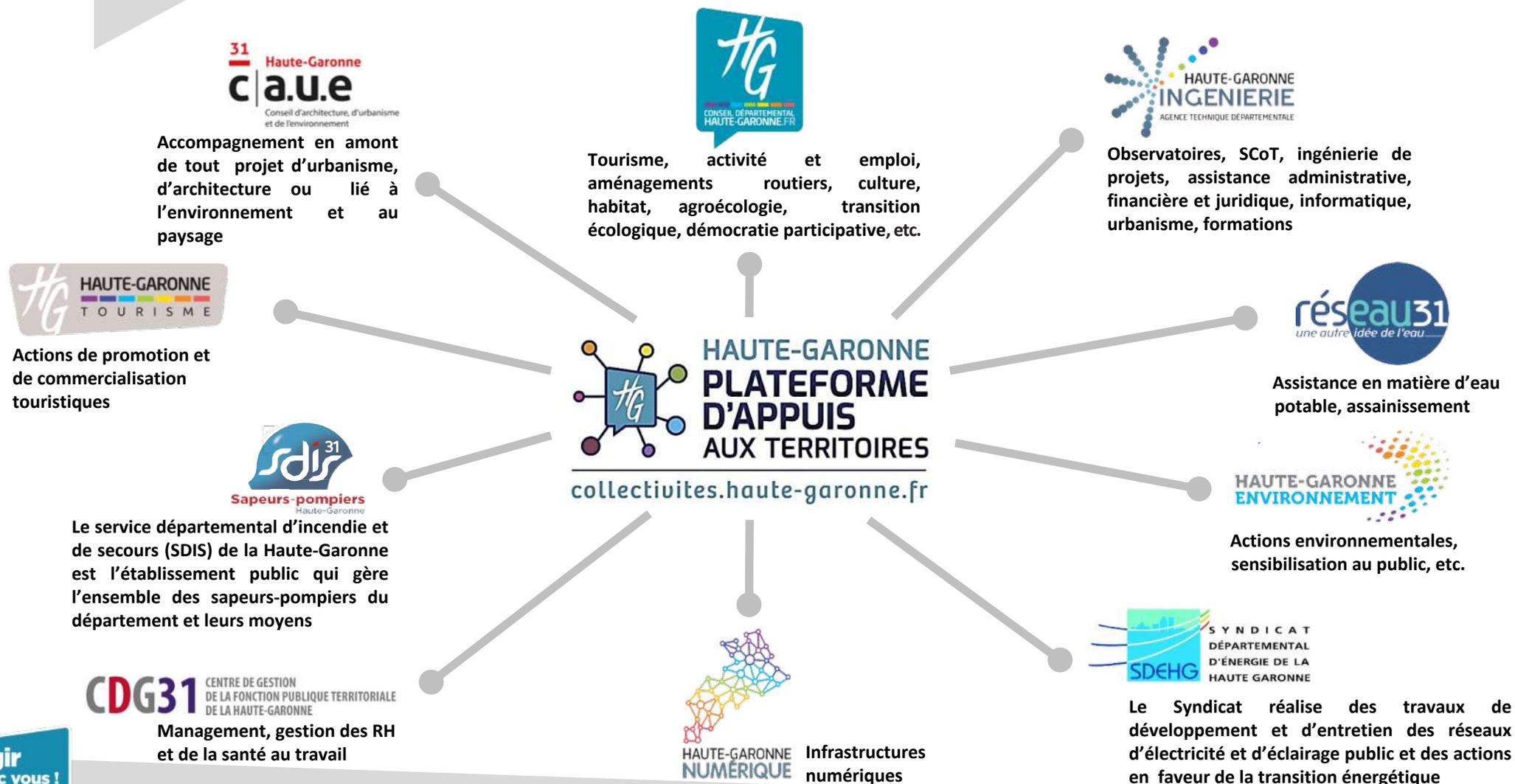
# Pour un accompagnement global des territoires

**En plus des aides financières,  
le Département vous accompagne techniquement  
et juridiquement à monter vos projets,**

**ou vous apporte une assistance rapide pour gérer votre  
collectivité au quotidien,**

**grâce à un réseau d'experts mobilisés au sein du Département,  
de ses satellites et des organismes partenaires.**

# La Plateforme d'appuis aux territoires mobilise les directions du Département et ses partenaires



# La plateforme d'appuis aux territoires



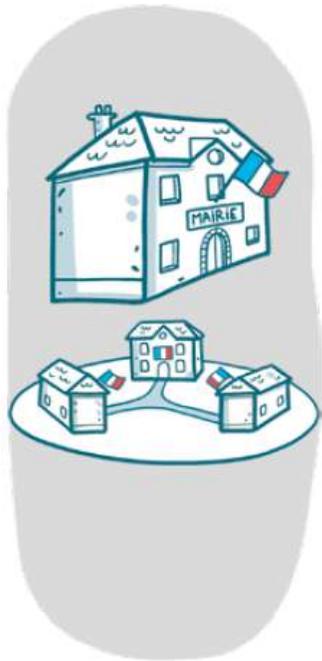
## C'est quoi ?

**C'est la Plateforme d'ingénierie du  
Département de la Haute-Garonne.**

C'est un interlocuteur unique qui centralise sur un catalogue en ligne,  
l'offre de services proposés par le Département et ses partenaires.

**En 1 seul clic, accédez à + de 200 experts mobilisés  
pour répondre à vos demandes**

# Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités



## Comment ça marche ?

Je souhaite monter un projet de développement territorial, choisir une procédure de marché public, me former, etc.

▶ J'adresse une demande à la plateforme d'appui aux territoires :

[collectivites.haute-garonne.fr](https://collectivites.haute-garonne.fr)

→ La plateforme va informer, mobiliser et coordonner les expertises du Département et de ses partenaires afin de m'accompagner dans mon projet

# Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

 AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE
 PLANIFICATION ET URBANISME
 TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AGRICULTURE ET QUALITÉ ALIMENTAIRE
 EAU ET ASSAINISSEMENT
 ÉNERGIE
 ACTIVITE ET EMPLOI
 TOURISME
 CULTURE
 ASSISTANCE JURIDIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 SÉCURITÉ
 ASSISTANCE ET CONSEIL INFORMATIQUE
 MANAGEMENT, GESTION DES RH ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL
 DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
 JEUNESSES
 SOLIDARITÉS
 FORMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

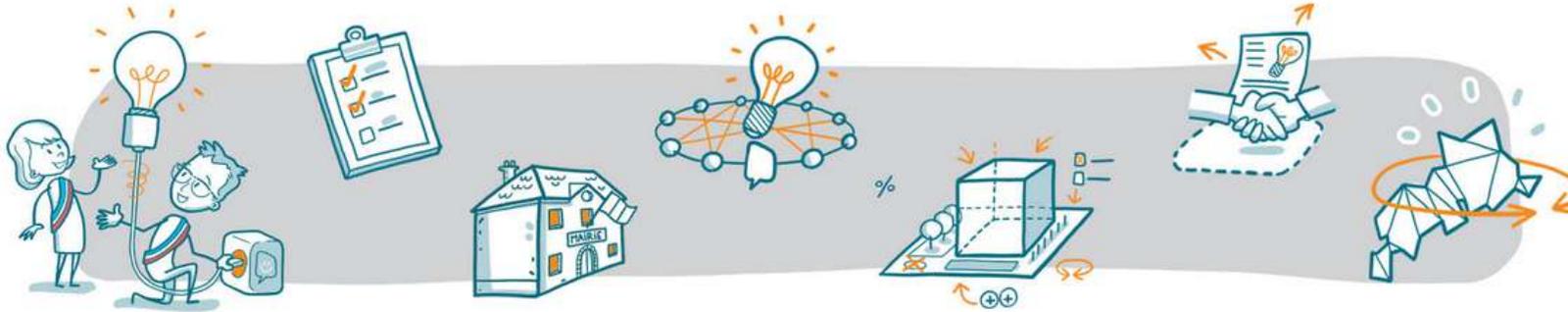
- 11 partenaires proposent leur offre d'accompagnements
- 1 catalogue en ligne
- + de 60 fiches d'accompagnement
- 16 rubriques
- Des formulaires de demandes simples

La catalogue en ligne existe en version papier →



# Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

L'ensemble des ressources départementales à votre service !



Consulter et faire une demande à partir du catalogue



CATALOGUE

Je veux faire une demande libre



FAIRE UNE DEMANDE LIBRE

Je veux accéder aux portails subventions



PORTAILS SUBVENTIONS

# Les projets accompagnés sur le territoire

## Zoom sur des projets accompagnés par l'ingénierie départementale



# Le SMO Haute-Garonne Montagne

## Pour une montagne quatre saisons

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne en tant qu'aménageur du territoire, en partenariat avec la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises et en concertation avec l'ensemble des communes, a créé **le Syndicat Mixte Haute-Garonne Montagne le 1<sup>er</sup> août 2018** par arrêté préfectoral et une régie autonome financière le 6 septembre 2018.

Le syndicat mixte a pour objet la restructuration des stations avec une **mutualisation du fonctionnement des 3 stations** (Superbagnères, Mourtis et Bourg d'Oueil), un travail sur des **investissements 4 saisons** et une **recherche de rationalisation des dépenses**.

**Mais le syndicat mixte doit faire face à un retard considérable** : pas ou trop peu d'investissements réalisés sur les stations les années précédentes.

**>> Ainsi un travail important de restructuration et de modernisation a été engagé.**



Ingénierie :  
CD31, Haute-Garonne Montagne,  
HGI / ATD



# Le SMO Haute-Garonne Montagne

## Pour une montagne quatre saisons

Conformément à ses statuts, le syndicat mixte assure **l'aménagement touristique des espaces de montagne composant les territoires des 3 stations :**

- Développement et exploitation des domaines skiables, alpins et nordiques
- Gestion des remontées mécaniques et des pistes de ski
- Création et gestion d'équipements touristiques
- Initiative et réalisation de zones d'aménagement concerté à vocation touristique
- Etude et préfiguration d'un plan quatre saisons en montagne

Dès la **création du Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Montagne en 2018**, une véritable dynamique de restructuration a été lancée donnant lieu à **plusieurs campagnes de travaux.**



# Le SMO Haute-Garonne Montagne

## Pour une montagne quatre saisons

En 2022, le Conseil départemental de la Haute-Garonne prévoit le versement d'une subvention de 11M€ pour le financement de l'ascenseur valléen.

Plan de financement prévisionnel

Cout total = 18 M€	Montant de participation
Région	3M€ en prévisionnel
Etat	3M€ en prévisionnel
Département de la Haute-Garonne	<b>11M€</b>
SMO Haute Garonne Montagne	1M€ (800 000€ CD31 + 200 000 Com Com)



# Le SMO Haute-Garonne Montagne

FACILITER L'ACCÈS À LA STATION  
Luchon-Superbagnères

HAUTE-GARONNE  
Montagne

## Pour une montagne quatre saisons

Projet de **remplacement en lieu et place de la télécabine actuelle** par un ascenseur valléen de 10 places permettant l'acheminement des **skieurs, des vélos, des piétons des brancards (évacuation des blessés), des personnes à mobilités réduites (PMR).**

L'objectif est de faire de Superbagnères un « quartier » de **Bagnères de Luchon** en incitant les visiteurs à emprunter l'ascenseur valléen au détriment de la route départementale pour **accéder au site durant les 4 saisons.**



CRÉMAILLÈRE EXPRESS

## 3 La Crémaillère Express AUTHENTICITÉ ET MODERNITÉ

Implantée en plein centre de Bagnères de Luchon, commune classée au titre des monuments historiques (ABF), la gare aval est pensée comme un bâtiment esthétique mêlant à la fois patrimoine et modernité, permettant d'accueillir le public, une billetterie et des services.



Située au coeur du plateau de Superbagnères, site remarquable classé au titre des paysages, la gare amont est prévue pour être la porte principale d'accès au plateau et faire de Superbagnères un quartier de Luchon dans une intégration paysagère la plus respectueuse possible du site et de son environnement.



Cette gare permettra d'abriter les cabines et de les protéger des intempéries tout au long de l'année, afin d'optimiser le plus possible leurs utilisations.

# Le SMO Haute-Garonne Montagne

## Pour une montagne quatre saisons



En 2018, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a versé près de 7 millions d'€ dont 4,5 millions € ont été réservés à l'apurement des dettes du SIGAS et de la Régie de Luchon Superbagnères.

En 5 ans, le Conseil Départemental aura soutenu financièrement le syndicat mixte Haute-Garonne Montagne, en fonctionnement, à hauteur de 17,7 millions d'€ soit 90 % des besoins d'équilibre des budgets SMO / Régie et la Communauté de Communes, 2,1 millions, soit 10 %.

**Au total (Fonctionnement + investissement) depuis 2018,**

- l'aide du Conseil départemental de la Haute-Garonne est de 17,7M€ + 11M€ + 800 000€ = 29,5M€

- l'aide de la Com Com de 2,144M€ + 200 000€ = 2,344M€

**Le Conseil départemental a participé, au travers du Syndicat mixte des Agudes, à la recapitalisation de la SPL Peyragudes :**

- 500 000€ en 2021



# Une stratégie 4 saisons concertée pour la montagne



## Pour une montagne quatre saisons

Le département et Haute-Garonne Montagne, en collaboration avec les élus, se sont engagés dans une démarche visant à **accompagner la modernisation du territoire** et à **conforter une démarche touristique durable 4 saisons**. En réponse aux enjeux du **changement climatique**, l'objectif est de repenser un **nouveau modèle touristique pour l'avenir du territoire**.

- Lancées par le département, en partenariat avec la Communauté de commune et les communes concernées, Haute-Garonne Montagne et HGI / ATD on piloté plusieurs études qui posent les jalons d'une 1<sup>e</sup> étape vers un **projet partagé pour un tourisme durable, raisonné et 4 saisons**. S'ouvre aujourd'hui une phase de **concertation avec les élus, les partenaires et les acteurs touristiques** du territoire.



Ingénierie :

CD31, Haute-Garonne Montagne, HGI / ATD



# Le Syndicat mixte St-Bertrand de Comminges / Valcabrère

## Le projet de valorisation et de développement du site

En janvier 2018, le Syndicat mixte de Saint-Bertrand de Comminges et de Valcabrère est **réactivé** et doté d'un budget propre.

Son objectif : la **valorisation**, le **développement culturel et touristique**, et la **promotion** du site d'exception de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère.

### Il se compose de :

- Conseil départemental de la Haute-Garonne : 80 %
- Communauté de communes des Pyrénées Haut Garonnaises : 10 %
- Commune de Saint-Bertrand-de-Comminges : 7 %
- Commune de Valcabrère : 3 %



HAUTE-GARONNE  
Patrimoine

ST-BERTRAND-DE-COMMINGES | VALCABRÈRE



# Le Syndicat mixte St-Bertrand de Comminges / Valcabrère

## Le schéma directeur d'aménagement et de valorisation

Le Syndicat mixte a lancé un véritable projet avec la réalisation du **schéma directeur d'aménagement et de valorisation du Grand Site St-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère**, achevé en 2019. Ce document propose un **programme d'actions à 10 ans**, articulé en 7 axes :

- Identité et positionnement - Haut lieu de la Romanité, du Moyen-Âge et de l'itinérance
- Protection et restauration de l'offre patrimoniale
- Aménagement urbain et paysager du cœur emblématique
- Mise en tourisme et valorisation de l'offre culturelle et patrimoniale
- Développement et qualification de l'offre touristique
- Organisation touristique : accueil, information, formation
- Promotion-communication et commercialisation du site

En vue d'engager les premières actions, une **programmation 2021-2022** a été adoptée et comporte **23 actions**, pour un montant de **2 555 413 € TTC**.



# Le Syndicat mixte St-Bertrand de Comminges / Valcabrère



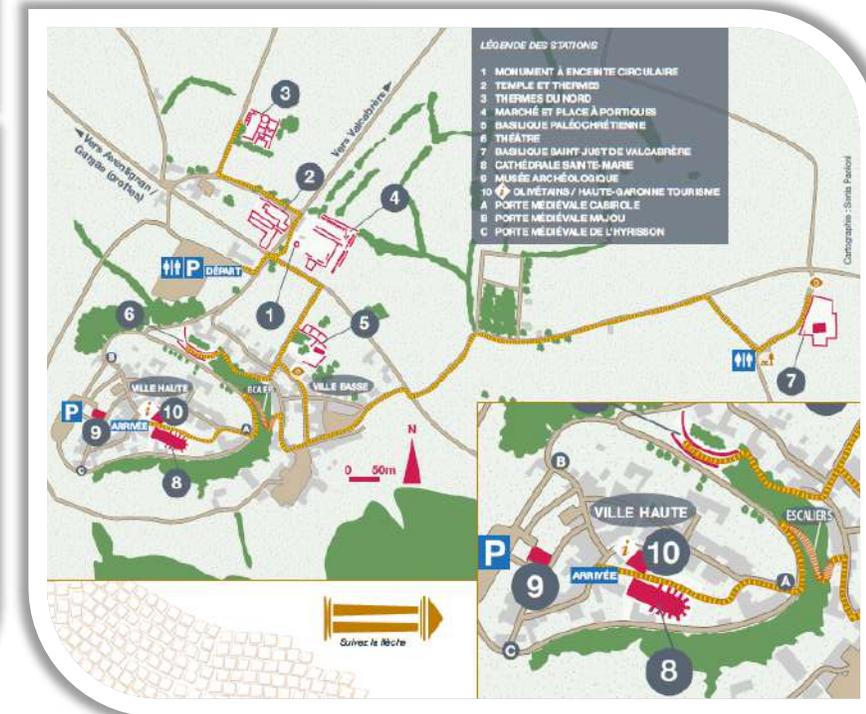
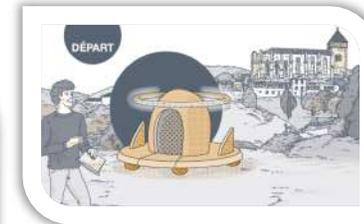
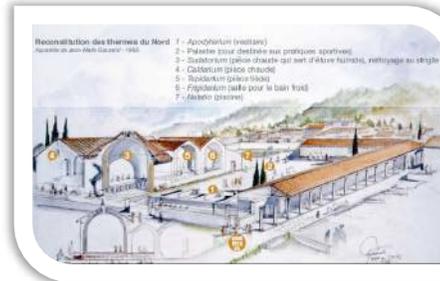
## Premières études & travaux

### Réalisations 2020 et 2021 :

#### 1 – Parcours de visite du site antique

Un parcours gratuit de 4 km, avant tout familial, qui met en valeur les vestiges s'étendant au pied de Saint-Bertrand, anciennement baptisée « Lugdunum Convenae », et la montée jusqu'à la ville haute, sur le parvis de la cathédrale.

Montant des travaux : 50 000€  
Maitrise d'ouvrage : Syndicat Mixte



# Le Syndicat mixte St-Bertrand de Comminges / Valcabrère

## Premières études & travaux

Réalisations 2020 et 2021 :

### 2 – Les cheminements et parcours

Un cheminement de la ville basse vers la ville haute : aménagement du cheminement, construction d'un escalier.

Montant des travaux : 140 000€  
Maitrise d'ouvrage : CD31



 **Perspectives** : programmation établie sur 10 ans, poursuite des actions à mener pour la valorisation et le développement de ce site touristique et culturel majeur.



# CUMA Pyrénées Espace Innovation

## Commune de SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES



CARTE  
blanche

### ■ Le projet :

Porté par la CUMA regroupant 35 agriculteurs, ce projet vise à **l'entretien et au débroussaillage des zones difficiles d'accès**, en favorisant une **reconquête pastorale** des espaces de montagne et de coteaux. Il veut aussi être moteur pour **l'installation de nouveaux agriculteurs et éleveurs** dans ces zones. Pour ce faire, un **emploi de chauffeur** a été créé pour le **robot-broyeur téléguidé** permettant d'intervenir chez les agriculteurs, sur les terres de groupements pastoraux ou d'associations foncières pastorales, mais aussi sur des terrains communaux.

- La Direction de l'Agro-Écologie du CD31 a apporté un **appui technique**. Le département **soutient financièrement ce projet sur 3 ans** (2021-2023).



cuma 

Ingénierie :  
CD31 (Direction de l'Agro-Écologie)

Soutien financier :  
15 000€ sur 3 ans (fonctionnement)



# Tiers-lieu Les idées sont dans la grange

## Commune de BARBAZAN

### ■ Le projet :

Les idées sont dans la grange est un **tiers-lieu écocitoyen**, porté par l'association du même nom qui anime et crée les événements du lieu, et adossé à la société La Boussole pour le volet économique. L'objectif du lieu est de **sensibiliser à l'écologie et aux circuits courts**, de favoriser le **partage de projets**, les **liens sociaux** et **l'innovation dans l'économie circulaire**. Le lieu comprend notamment un espace de coworking, une épicerie vrac de produits locaux, une boutique partagée de créatrices locales, une friperie et un café écocitoyen.

- Haute-Garonne Développement et le département ont accompagné ce projet, par une **analyse technique** et un **soutien financier** (achats et charges liés au lieu).

HAUTE-GARONNE  
DÉVELOPPEMENT



HAUTE-GARONNE  
PLATEFORME  
D'APPUI  
AUX TERRITOIRES



Ingénierie :

Haute-Garonne Développement

Soutien financier :

10 000€ (fonctionnement)



# Des services marchands de proximité en milieu rural

 Communes de GARIN, SAINT-BÉAT et SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES

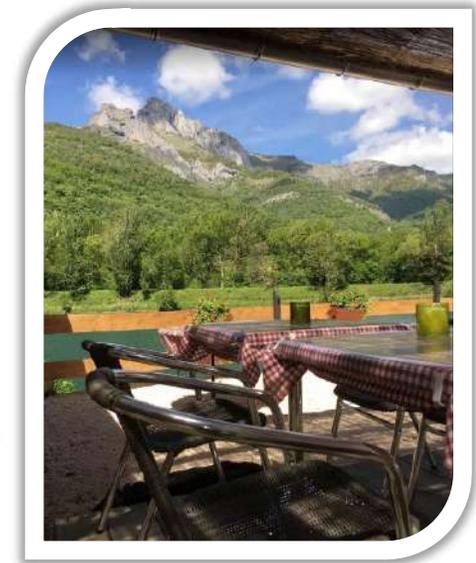
## ■ Les projets :

La commune de **Garin** porte un projet de **création d'un bâtiment** accueillant un **commerce multiservices**, comprenant une **épicerie**, un **bar** et un **restaurant**. Ce commerce clé répond à la demande des habitants, et permettra de revitaliser et dynamiser le village.

**St-Béat** a entrepris la réfection du toit du **restaurant saisonnier du lac de Géry**, un lieu important pour les habitants de la commune comme pour les visiteurs.

À **St-Bertrand**, la création d'une **boulangerie de Pays** veut **renforcer le tissu économique mais aussi social** du village : un lieu d'animation et de rencontres, qui propose un point café et du multiservices.

- Le département **soutient financièrement** ces projets dans le cadre du **dispositif CréONS**.



**Ingénierie :**  
CD31 (DDET)

**Soutien financier CréONS :**

- Garin : 45 000 €
- Saint-Béat : 5 110 €
- Saint-Bertrand-de-Comminges : 19 000 €



# Pont de Ravi

## Commune de BAGNÈRES-DE-LUCHON

### ■ **L'opération en chiffres :**

**Début des travaux :** 27/11/ 2021

**Fin travaux :** 12 / 2022

**Montant :** 7,1 M€

**Travaux réalisés :** 4,7 M€ (66,7% du marché en cours)

### **Entreprises :**

- **Mandataire :** RAZEL-BEC (terrassements/chaussées/génie civil/enrochements)
- **cotraitant :** GIUGLIANO COSTRUZIONI METALLICHE (charpente métallique)
- **sous-traitants :**
  - BOTTE : Fondations pieux
  - CICERON : soudures/levage
  - FFT: parois clouées
  - SN ROUGE SEQUELA: terrassement
  - LAGARRIGUE: Dalles tablier
  - LS INGENIERIE: études exécution

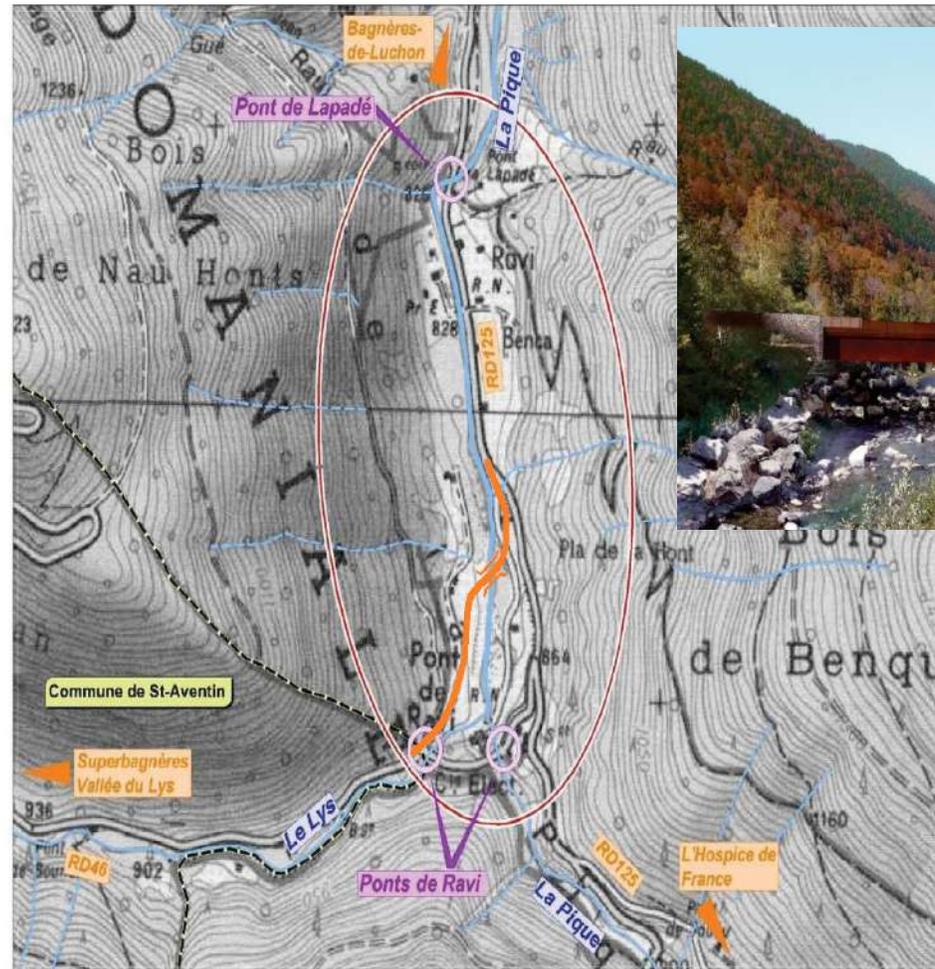
# Pont de Ravi

- Travaux réalisés 2020-2021



# Pont de Ravi

- RD 46 ponts de Ravi



# Merci de votre attention

